



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB 05.10.2022

Numéro de publication: BH07-0000003369

Entité de publication

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne

Décision en article 97 ORC, Fondation de Prévoyance de SFM SA (Société pour la Fabrication du Magnésium) en liquidation

Organisation concernée:

Fondation de Prévoyance de SFM SA (Société pour la Fabrication du Magnésium) en liquidation
CHE-109.784.578
Rue des Sablons 9
1920 Martigny

Contexte:

Dans le cadre de la liquidation totale de la **Fondation de Prévoyance de SFM SA (Société pour la Fabrication du Magnésium) en liquidation**, dont le siège est à Martigny, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a approuvé, par décision du **28 septembre 2022**, la répartition des fonds libres conformément à l'article 53c LPP. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du Conseil de fondation, Rue des Sablons 9, Case postale 708, 1920 Martigny. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St-Gall, dans un délai de 30 jours.

Décision:

Décision d'approbation des principes du plan de répartition des fonds libres et du transfert des engagements et la fortune du 28 septembre 2022

Organe décisionnel:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
Avenue de Tivoli 2
1007 Lausanne

Délai : 30 jours

Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale,
Avenue de Tivoli 2,
1007 Lausanne